

# MECANISME DE DENONCIATION

Ce mécanisme a comme but d'encourager les travailleurs à rapporter leurs préoccupations sur des pratiques qualitatives contraires à l'éthique, des pratiques de fraude, des pratiques illégales, des négligences, des pratiques contraire à la sécurité alimentaire,... afin que toute mauvaise conduite puisse être prévenue et/ou résolue.

Ce mécanisme garantit, conformément à la législation applicable, une confidentialité stricte en ce qui concerne l'identité de la ou des personnes qui ont fait le rapport (le dénonciateur), les personnes qui font l'objet du rapport et les informations transmises.

Point de rapport anonyme

Food Service +32 (0) 470 59 163

# MECANISME DE DENONCIATION

Ce mécanisme a comme but d'encourager les travailleurs à rapporter leurs préoccupations sur des pratiques qualitatives contraires à l'éthique, des pratiques de fraude, des pratiques illégales, des négligences, des pratiques contraire à la sécurité alimentaire,... afin que toute mauvaise conduite puisse être prévenue et/ou résolue.

Ce mécanisme garantit, conformément à la législation applicable, une confidentialité stricte en ce qui concerne l'identité de la ou des personnes qui ont fait le rapport (le dénonciateur), les personnes qui font l'objet du rapport et les informations transmises.

**Point de rapport anonyme**

**Food Service +32 (0) 470 59 163**

# Comment faire rapport?

Faire rapport des actes contraires à l'éthique?

Demander soi-même si l'acte est incorrect?

Cet acte, est-il contraire au code de conduite de Roger&Roger?

J'ose regarder les yeux si moi je l'avais fait?

Que se passe-t-il si ce fait apparaît à la une du journal ou sur les médias sociaux?

Et quoi si tout le monde le fera?

Si vous avez répondu 5 fois "oui", faites rapport vers  
Food Service +32 (0) 470 59 163.

Si non, parlez à votre responsable ou la personne de confiance  
de ce qui s'est passé.

# Comment faire rapport?

Faire rapport des actes contraires à l'éthique?

Demander soi-même si l'acte est incorrect?

Cet acte, est-il contraire au code de conduite de Roger&Roger?

J'ose regarder les yeux si moi je l'avais fait?

Que se passe-t-il si ce fait apparaît à la une du journal ou sur les médias sociaux?

Et quoi si tout le monde le fera?

Si vous avez répondu 5 fois "oui", faites rapport vers  
Food Service +32 (0) 470 59 163.

Si non, parlez à votre responsable ou la personne de confiance de ce qui s'est passé.

# Procédure à connaître

Informez Food Service sur:

- les faits
- la nature de l'infraction
- le nom et la fonction de la personne qui a fait l'infraction
- la période ou le temps exacte de l'infraction
- chaque preuve pertinente de l'infraction

Le gestionnaire de réclamations:

- agit en toute indépendance de l'entreprise
- traite la plainte en toute discrétion
- garantit la protection des données personnelles de l'accusé, ainsi que du dénonciateur

Roger&Roger:

- mettra tout en œuvre pour lutter contre l'infraction
- informera la personne qui a commis l'infraction des mesures disciplinaires prises

Le résultat sera communiqué au dénonciateur et la direction.  
Après le fin de l'investigation, toutes données seront supprimées.

Si le mécanisme est mal utilisé, des mesures disciplinaires peuvent être prises et / ou une action en justice peut être engagé.

Aucune personne faisant une déclaration ne peut être punie ni faire l'objet d'actes discriminatoires pour avoir dénoncé de façon désintéressée et de bonne foi par le biais du mécanisme de dénonciation de Roger & Roger.

# Procédure à connaître

Informez Food Service sur:

- les faits, la nature de l'infraction, le nom et la fonction de la personne qui a fait l'infraction
- la période ou le temps exacte de l'infraction et chaque preuve pertinente de l'infraction

Le gestionnaire de réclamations:

- agit en toute indépendance de l'entreprise
- traite la plainte en toute discrétion
- garantit la protection des données personnelles de l'accusé, ainsi que du dénonciateur

Roger&Roger:

- mettra tout en œuvre pour lutter contre l'infraction
- informera la personne qui a commis l'infraction des mesures disciplinaires prises

Le résultat sera communiqué au dénonciateur et la direction.

Après le fin de l'investigation, toutes données seront supprimées.

Si le mécanisme est mal utilisé, des mesures disciplinaires peuvent être prises et / ou une action en justice peut être engagé.

Aucune personne faisant une déclaration ne peut être punie ni faire l'objet d'actes discriminatoires pour avoir dénoncé de façon désintéressée et de bonne foi par le biais du mécanisme de dénonciation de Roger & Roger.